



BULLETIN D'INSCRIPTION

Photographie obligatoire	Photographie obligatoire
-----------------------------	-----------------------------

NOM : PRENOM :

NOM DE JEUNE FILLE :

N°: Rue, Av., Bld :

CODE POSTAL : VILLE:

TEL. PROF. : PERSONNEL :

PORTABLE : E.MAIL :

PROFESSION: DATE DE NAISSANCE :

J'AI EU MON ENTRETIEN DE PRE-ADMISSION LE :

Je désire m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) :

- Initiation
- Cycle fondamental
- Au cycle fondamental + supérieur

Je souhaite régler ce(s) module(s) selon les conditions suivantes (voir page 10) :

.....

- Vous recevrez en retour de ce bulletin une convention en double exemplaire dont vous devrez nous renvoyer un exemplaire signé.
- Seront joints à ce courrier le règlement intérieur et le code de déontologie à renvoyer également signés.
- En cas de désinscription. la totalité des sommes éventuellement versées sont intégralement remboursées.
- Les renseignements obligatoires au verso de cette fiche seront remplis lors du premier stage.

Pour valider l'inscription, joindre :

- 1 - Deux photos d'identité pour constituer le dossier,
- 2 - Le présent bulletin, daté et signé.

DATE :

SIGNATURE :

Votre statut à l'entrée en formation :

- Travailleur indépendant Salarié(e) Demandeur d'emploi
- Autre, préciser :

Votre prise en charge de la formation :

personnelle - PARTICULIERS (4) : contrats conclus avec des personnes physiques qui entreprennent une formation à titre individuel et à leurs frais.

formation continue par les POUVOIRS PUBLICS

- A3a : contrats conclus avec les pouvoirs publics pour la formation de ses propres agents
- A3b : contrats conclus avec des instances européennes pour la formation de publics spécifiques
- A3d : contrats conclus avec des conseils régionaux pour la formation de publics spécifiques
- A3e : contrats conclus avec d'autres collectivités territoriales et autres organismes publics pour la formation de publics spécifiques.

formation continue ORGANISMES PARITAIRES COLLECTEURS AGREES (OPCA)

- 2A : contrats de prestations de service pour la réalisation d'actions de formation pour le compte d'un organisme paritaire agréé (OPCA) en fonction du type d'agrément
- 2D: contrats de prestations de service pour la réalisation d'actions de formation pour le compte d'un organisme collecteur des fonds de la formation professionnelle pour les travailleurs indépendants, membres de professions libérales et non salariées.

formation continue : ENTREPRISES

- 1 AA: conventions de formation conclues avec les employeurs pour la formation de leurs salariés.
- 1 AB: conventions de formation conclues avec les employeurs dont les salariés bénéficient de contrats de professionnalisation.